Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR DIVERS PROJETS DE RÈGLEMENTS MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 12 mai 2025, les projets de règlements ci-dessous mentionnés et qu'il tiendra à ce sujet une assemblée publique de consultation, le lundi 9 juin 2025 à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 1145, rue de Saint-Jovite, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de l'assemblée publique, les projets de règlements seront expliqués de même que les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur. Les personnes qui désireront s'exprimer seront entendues.

(2025)-102-81

Règlement modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions

En résumé, les dispositions de ce projet de règlement visent à :

- introduire une nouvelle définition pour un usage de type service de restauration mettant en valeur les produits de la ferme;
- modifier la zone CA-431 pour :
  - retirer le plan de planification de la zone CA-431;
  - que la grille CA-431 soit remplacée dans le but d'ajouter aux usages déjà autorisés, un bâtiment d'un usage de type habitation multifamiliale (H-4) jusqu'à 35 logements avec des dispositions particulières sur la hauteur et les aménagements du terrain.
- autoriser de nouveaux usages d'agrotourisme pour la zone AG-1029 en particulier avec leurs conditions particulières pour les réaliser;
- ajouter une norme d'espace naturel particulière à respecter dans la zone TF-642 dans le cadre d'un agrandissement d'un bâtiment principal d'un usage maison de soins palliatifs;
- remplacer les grilles TM-671, TM-672 et TM-673 dans le but de limiter l'usage autorisé à celui de commerce de récréation extérieure extensive non motorisée de type sentier récréatif.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire aux articles 1 à 5.

L'article 1 touche l'ensemble du territoire de Mont-Tremblant.

L'article 2 et le premier paragraphe de l'article 5 touchent la zone **CA-431** (2455-2555, rue de l'Aulnaie et 2450, rue Latreille).

L'article 3 touche la zone **AG-1029** (515, 518, 524, 565, 690 et 710, chemin de Brébeuf, 5, 10, 15, 20, 25, chemin Carol, parties du 35 et du 110, chemin Carol, et lots sans résidence, numéros 3 647 433, 3 647 432 et 3 646 952 du chemin de Brébeuf).

L'article 4 touche la zone **TF-642** (5080 et 5100, montée Ryan).

Le deuxième paragraphe de l'article 5 touche la zone **TM-671** (2291, rue Labelle, lots vacants 6 385 720 et 6 342 268 et parties des lots 6 342 271, 6 342 269 et 6 545 536).

Le troisième paragraphe de l'article 5 touche la zone **TM-672** (552, côte du Chalet, lot 6 342 267 et parties des lots 6 342 271, 6 342 270, 6 342 269 et 6 545 536).

Le quatrième paragraphe de l'article 5 touche la zone **TM-673** (parties des lots 6 342 271 et 6 342 270).

(2025)-105-9

Règlement modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-03 - route 117

En résumé, les dispositions de ce projet de règlement visent à retirer la zone CV-431 du PAE-03 - route 117.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Une copie de ces projets de règlements peut être consultée sur le site Internet de la Ville au villedemont-tremblant.qc.ca/reglements-durbanisme et toute personne intéressée peut faire une demande afin d'en obtenir copie en communiquant avec le Service de l'urbanisme au 819 425-8614 ou au urbanisme@villedemont-tremblant.qc.ca.

La description ou les illustrations des zones concernées et des zones contiguës peuvent être consultées au Service de l'urbanisme ou envoyées à toute personne qui en fait la demande.

Donné à Mont-Tremblant, ce 21 mai 2025.

Maude Picotin
Greffière adjointe